

- **Consignes générales :** Les athlètes sont tenus de respecter strictement les règlements de la course, d'obéir aux juges et aux médecins de la course. Le non respect des règlements, des décisions des juges ou des médecins entraîne l'exclusion du coureur. Toute forme d'infraction au règlement est consignée par les organisateurs et soumise au comité de la course. Le parcours de la course est surveillé, sur toute sa longueur par des équipes spéciales, hautement qualifiées.
- **Droit de participation :** Participent à la course hommes et femmes âgés de plus de 18 ans. Toute participation ne peut être considérée comme valide que si les frais correspondants ont été couverts avant le départ de la course, conformément au règlement d'inscription. Tenir annulations sont acceptées uniquement sur demande écrite jusqu'à 15 jours avant la course . En cas d'annulation d'un (1) mois avant l'événement , les frais de participation totalité (100% ) retournée à la requérante . Annulation deux semaines avant la course , la moitié des frais de participation ( 50% ) sont retournés au demandeur.
- **Numéro d'athlète :** Il est obligatoire pour les athlètes de porter sur eux, de façon évidente (devant et derrière sur leur maillot) le numéro donné par les organisateurs. Toute modification du numéro qui pourrait prêter à confusion pour les responsables du contrôle de la course est interdite.
- **Balisage du parcours :** Le balisage est dense et de couleurs vives, visibles aussi la nuit. Le fait de s'égarer hors du parcours fixé n'entraîne pas de sanction pour le coureur mais présente pour lui le risque de se retrouver dans un endroit dangereusement escarpé de la montagne.
- **Aide extérieure :** Toute assistance extérieure à l' égard des athlètes est interdite et toute infraction entraîne la disqualification du coureur. Le ravitaillement des athlètes se fait exclusivement aux postes de contrôle.
- **Déchets-Ordures :** Il est rigoureusement interdit aux coureurs et accompagnateurs de jeter bouteilles, verres et autres objets tout le long du parcours. Chaque poste de ravitaillement dispose d'une poubelle spéciale.

- Postes de ravitaillement : Le comité d'organisation se charge du ravitaillement des athlètes dans 20 postes de contrôle/approvisionnement tout le long du parcours. Boissons isotoniques, eau, rafraîchissements, biscuits (salés-sucrés) fruits sec, etc..... sont proposés ainsi que soupes et pâtes dans les postes qui fonctionnent la nuit.
- Equipement des athlètes : il est recommandé aux coureurs d'avoir avec eux un petit sac à dos (ou ceinture) avec des provisions de base comme par exemple une gourde et autres vivres de leurs choix pour couvrir leurs besoins entre les postes de contrôle/ravitaillement.
- Postes de contrôle : 20 postes de contrôle fonctionnent, assurant parallèlement le ravitaillement des athlètes. Les coureurs sont tenus de porter leur numéro à un endroit bien visible de sorte que les contrôleurs enrégistrent rapidement leur passage. Le refus de montrer son numéro se traduit par la disqualification. Tout athlète qui ne passe pas par un poste de contrôle est considéré comme hors course, (voir ici les postes de contrôle avec leurs heures de fonctionnement).
- Réclamations: Les athlètes ont le droit de déposer une réclamation pendant la durée de la course au plus tard 30 minutes après leur arrivée au terme du parcours auprès d'un représentant compétent du comité d'organisation. La décision du comité est rendue publique avant la remise des prix et elle est définitive. Le coût de la soumission de réclamation est fixé à **30 €**.
- Sécurité : Le comité d'organisation de la course surveille le parcours avec l'aide de ses membres spécialisés dans les questions de sécurité, de sauvetage et d'assistance médicale aux coureurs qui en ont besoin. Au cas où les contrôleurs ou le personnel de sécurité indique à un athlète que, pour sa sécurité, il doit dévier sa route, celui-ci est tenu d'obéir. Le refus de se conformer se traduit par la disqualification. L'équipe médicale suit la marche des coureurs et prend soin des athlètes qui en ont besoin. Sur tout le trajet, des autobus suivent, eux aussi, la course des athlètes pour le transport éventuel de ceux qui auraient déjà abandonné. Les autorités de Police, les hôpitaux et les dispensaires locaux sont tenus informés et prêts à faire face à d'éventuels problèmes (maladie-blessure).
- Récompenses: En souvenir de leur victoire, des prix sont décernés aux trois hommes et femmes, premiers finalistes du classement général. Les prix sont des copies conformes des musées de Grèce. De plus, tous les athlètes qui ont fini la course reçoivent une

médaille-souvenir et à chaque participant, finaliste ou non est remis un diplôme-souvenir de la course où sont inscrits le temps final, le numéro de classement ou le lieu d'abandon.

- Responsabilités des organisateurs : Les organisateurs ne sont pas responsables du décès, des blessures ou de tout préjudice causé à la santé des athlètes qui, dans leur demande de participation à la course déclarent connaître les dangers du milieu montagneux et attestent de leur bon état de santé qui leur permet de prendre part à la compétition. Ils remettent aux organisateurs un certificat médical récent au plus tard avant le départ de la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en ce qui concerne l'intégrité corporelle des coureurs qui doivent se comporter en personne responsable dans les secteurs du parcours présentant des risques accrus pour les coureurs.